L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

BUREAUX, No 72, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI, 24 JUILLET.

DIX-SEPTIEME ET DIX ANNUEL DE LA

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Croissant de la Nlle-Orléans.

Nlle-Orléans, 20 mai 1866.

LE 20e Paiement sur les obligations de la Compagnie, au 20 avril 1866

Primes d'octobre..... 1865 $ 71
Primes de novembre..... 1865 $ 1,250
Primes de décembre..... 1865 $ 1,250
Primes de février..... 1866 $ 1,250

Montant des primes expirées
Portes payées et collectées.....
Portes de novembre.....
Portes de décembre.....
Portes de janvier 1866.....
Portes de février 1866.....
Primes sur les risques d'incendie.....
Primes sur les risques de navigation.....
Primes sur les risques de transport.....

Dépenses faites, intérêts, etc.....
Commissions.....
Remises sur les primes.....

Sinistres non soldés.....

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Montant des primes pour l'année expirée le 31 Décembre 1866, savoir :

Billets garantis par hypothèques.....
Billets garantis par nantissement.....
Billets.....
Propriétés foncières.....
Propriétés foncières, échues et en hypothèque.....
Fonds en banque remboursables et en banque de la ville.....
Fonds en banque remboursables et en banque de la campagne.....
Primes sur risques de navigation.....
Primes sur risques de transport.....
Compagnie de Dry Dock.....
Primes, primes sur le vol de propriétés.....
En caisse.....

Les intérêts ont prélevés sur cette somme depuis le 1er Janvier 1866.

CHAS. BRIGGS, Président.

J. P. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé par devant moi, ce 19 mars 1867.

PAUL VOLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Le 7 de courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende-surplus de VINGT-CINQ P. 0/0 sur les primes de la Compagnie pour l'année expirée le 31 décembre 1866 — divi-dende de pour lequel il sera donné des certificats à partir de ce jour prochain. Il a été résolu en outre de payer, à partir du dernier mardi de juillet prochain, $417 pour cent d'actions qui sont les seules non encore payées de la Compagnie.

Directeurs :

Geo. Draghert,	Wm Nixon,
A. Rochereau,	A. Schreiber,
G. W. Ellsworth,	A. Schreiber,
J. A. Wilkins,	Jos. Gandolfo,
J. W. Vanderpoel,	J. M. Lapeyre,
Jos. Gandolfo,	J. Payen.

Orléans—30 juin'66—1 an

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens

DIXIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à la charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Primes de l'année.....
Primes de mer.....
Primes de rivières.....

Montant net des primes.....

Portes payées.....
Portes par les mers.....
Portes sur les rivières.....

Remboursements.....
Commissions.....
Remises sur primes.....

Montant net des primes.....

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Billets garantis par hypothèques.....
Billets garantis par nantissement.....
Billets.....
Propriétés foncières.....
Propriétés foncières, échues et en hypothèque.....
Fonds en banque remboursables et en banque de la ville.....
Fonds en banque remboursables et en banque de la campagne.....
Primes sur risques de navigation.....
Primes sur risques de transport.....
Compagnie de Dry Dock.....
Primes, primes sur le vol de propriétés.....
En caisse.....

Les intérêts ont prélevés sur cette somme depuis le 1er Janvier 1866.

THOMAS GLOG, Président.

Vienne, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé par devant moi, ce 19 mars 1867.

PAUL VOLLENS,
Troisième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Soleil.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Soleil,

RUES CAMP, ENTRE ST. JOSEPH ET GRAVIER.

ONZIEME ETAT ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Feu, de la Nlle-Orléans, pour l'Année expirée le 31 Décembre 1866.

Montant des primes pour l'année expirée le 31 Décembre 1866, savoir :

Sur les risques d'incendie.....
Sur les risques de mer.....
Sur les risques de rivières.....

A déduire :
Risques non expirés le 31 déc. '66.....
Primes remboursées le 31 déc. '66.....

Montant net des primes le 31 déc. '66

Portes payées dans le même période :
Sur les risques d'inc.....
Sur les risques de mer.....
Sur les risques de rivières.....

Remboursements.....
Commissions.....
Remises sur primes.....

Montant net des primes.....

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Fonds en banque dus à la Compagnie.....
Fonds en banque remboursables.....
Primes sur prêts.....
Billets, dûes et non soldés de quelques.....
Billets garantis par hypothèques.....
Billets garantis par nantissement.....
Billets.....
Propriété foncière.....
Propriété foncière échue et en hypothèque.....
Primes sur risques de navigation.....
Primes sur risques de transport.....
Primes, primes sur le vol de propriétés.....
En caisse.....

Les intérêts ont prélevés sur cette somme depuis le 1er Janvier 1866.

THOMAS GLOG, Président.

Vienne, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé par devant moi, ce 19 mars 1867.

PAUL VOLLENS,
Troisième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

TREIZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant :

Primes d'octobre.....
Primes de novembre.....
Primes de décembre.....
Primes de février.....

Montant des primes expirées
Portes payées et collectées.....
Portes de novembre.....
Portes de décembre.....
Portes de janvier 1866.....
Portes de février 1866.....
Primes sur les risques d'incendie.....
Primes sur les risques de navigation.....
Primes sur les risques de transport.....

Dépenses faites, intérêts, etc.....
Commissions.....
Remises sur primes.....

Sinistres non soldés.....

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Billets garantis par hypothèques.....
Billets garantis par nantissement.....
Billets.....
Propriété foncière.....
Propriété foncière échue et en hypothèque.....
Fonds en banque remboursables et en banque de la ville.....
Fonds en banque remboursables et en banque de la campagne.....
Primes sur risques de navigation.....
Primes sur risques de transport.....
Primes, primes sur le vol de propriétés.....
En caisse.....

Les intérêts ont prélevés sur cette somme depuis le 1er Janvier 1866.

THOMAS GLOG, Président.

Vienne, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé par devant moi, ce 19 mars 1867.

PAUL VOLLENS,
Troisième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

VENTES JUDICIAIRES.

STUART & WALMSLEY vs. CHARLES HAND.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 16,936.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, 31 juillet 1867, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans le District de la Nouvelle-Orléans, aux heures de vente prescrites par la loi, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit, savoir :

Deux certaines lots de terre situés dans le Premier District de la Nouvelle Orléans, dans l'île bornés par les rues Royale, Chartres, Ville de Lyon et Bourbon, par les numéros impairs 1 et 3, et 2 et 4 de la Rue Royale, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur en vertu d'un acte de Vente de Jules Dupuy, notaire public, en date du 7 mai 1836.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

11juillet—22,25,29,31

HENRY LARQUIE, DANIEL MORIARTY, subrogé vs. JULES SERPE.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 16,938.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, 30 juillet 1867, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans le District de la Nouvelle-Orléans, aux heures de vente prescrites par la loi, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit, savoir :

Un lot de terre situé au faubourg Trémé, Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, ayant front sur la rue Bourbon, entre les rues Dauphine et Burgundy, et mesurant quarante pieds de front sur ladite rue Bourbon, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lesdites rues Dauphine et Burgundy, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur en vertu d'un acte de Vente de Jules Dupuy, notaire public, en date du 7 mai 1836.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

11juillet—22,25,29,31

SUCCESSION DE F. E. A. MALLARD.

No 13,858.

Vente, à l'encan, de la moitié indivise de onze terrains, situés près la rue du Canal, dans l'Ilet compris entre les rues Jackson (maintenant Gasquet), Palmyre, Clara et Géziois.

PAR PALFREY & HILL,
H. W. PALFREY, JR, encanteur

Bureau, rue Carondelet, No 55.

Il sera vendu, SAMEDI, 3 août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 5 juin 1867, les propriétés foncières ci-après décrites et appartenant à la succession de feu F. E. A. Mallard, décédé, savoir :

La moitié indivise de onze terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet compris entre les rues Jackson (maintenant Gasquet), Clara et Géziois. Les dits terrains sont désignés par les numéros 1, 2, 3, 4, 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24 sur un plan de cette ville, dressé par T. Dunbar, Arpenteur, en date du 1er février 1856, et situés à l'étoile de Jules Mussy, ancien notaire de cette ville, et sur un plan figurant dans l'étude de S. Breaux, ancien notaire public de cette ville.

Les dits terrains sont situés à l'angle des rues Jackson (maintenant Gasquet), et Géziois ; il a 35 pieds 6 pouces de face à la rue Jackson, sur 108 pieds de profondeur et d'une part à la rue Géziois.

Les terrains Nos 2, 3 et 4 se touchent ; ils ont chacun 30 pieds de face à la rue Jackson, sur 108 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 21 forme l'angle des rues Palmyre et Géziois, a 35 pieds de face à la rue Palmyre, sur une profondeur de 108 pieds, entre lignes parallèles.

Les terrains Nos 22, 23 et 24 se touchent ; ils ont chacun 30 pieds de face à la rue Palmyre, sur une profondeur de 108 pieds, entre lignes parallèles.

Ces propriétés appartiennent au défendeur en vertu d'un acte de Vente de Jules Mussy, notaire public, en date du 6 octobre 1856.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

11juillet—22,25,29,31

STUART & WALMSLEY vs. CHARLES HAND.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 16,936.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, 31 juillet 1867, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans le District de la Nouvelle-Orléans, aux heures de vente prescrites par la loi, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit, savoir :

Deux certains lots de terre situés dans le Premier District de la Nouvelle Orléans, dans l'île bornés par les rues Royale, Chartres, Ville de Lyon et Bourbon, par les numéros impairs 1 et 3, et 2 et 4 de la Rue Royale, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur en vertu d'un acte de Vente de Jules Dupuy, notaire public, en date du 7 mai 1836.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

11juillet—22,25,29,31

SUCCESSION DE F. E. A. MALLARD.

No 13,858.

Vente, à l'encan, de la moitié indivise de onze terrains, situés près la rue du Canal, dans l'Ilet compris entre les rues Jackson (maintenant Gasquet), Palmyre, Clara et Géziois.

PAR PALFREY & HILL,
H. W. PALFREY, JR, encanteur

Bureau, rue Carondelet, No 55.

Il sera vendu, SAMEDI, 3 août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 5 juin 1867, les propriétés foncières ci-après décrites et appartenant à la succession de feu F. E. A. Mallard, décédé, savoir :

La moitié indivise de onze terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet compris entre les rues Jackson (maintenant Gasquet), Clara et Géziois. Les dits terrains sont désignés par les numéros 1, 2, 3, 4, 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24 sur un plan de cette ville, dressé par T. Dunbar, Arpenteur, en date du 1er février 1856, et situés à l'étoile de Jules Mussy, ancien notaire de cette ville, et sur un plan figurant dans l'étude de S. Breaux, ancien notaire public de cette ville.

Les dits terrains sont situés à l'angle des rues Jackson (maintenant Gasquet), et Géziois ; il a 35 pieds 6 pouces de face à la rue Jackson, sur 108 pieds de profondeur et d'une part à la rue Géziois.

Les terrains Nos 2, 3 et 4 se touchent ; ils ont chacun 30 pieds de face à la rue Jackson, sur 108 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 21 forme l'angle des rues Palmyre et Géziois, a 35 pieds de face à la rue Palmyre, sur une profondeur de 108 pieds, entre lignes parallèles.

Les terrains Nos 22, 23 et 24 se touchent ; ils ont chacun 30 pieds de face à la rue Palmyre, sur une profondeur de 108 pieds, entre lignes parallèles.

Ces propriétés appartiennent au défendeur en vertu d'un acte de Vente de Jules Mussy, notaire public, en date du 6 octobre 1856.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

17juillet—17,26—août 3,9,17

Magasins en briques.

Numéros 149 et 151, rue Julie.

Succession d'Ann Eliza Heemer, Adelaide Clara Brown et al.—No

Sixième Cour de District judiciaire. — Paroisse de St. Tammany.

Dans l'affaire de la mineure Laura Louise Brown

No 7,890.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,

NICHOLAS J. HOEY, encanteur.

Bureau, Exchange Place, No 17.

SAMEDI, 27 juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, le lot de terre, avec constructions dessus, situé dans la Quatrième Section de la Nouvelle-Orléans, à 26 pieds 6 pouces de front sur la rue Carondelet, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

16juil—19,22,25

AUSTIN THORPE & CO. vs. ROCHA, BECKER & CO. ; A. DA ROCHA, J. G. BECKER & WM. H. AMES.

BUTLER & RITCHIE vs. les mêmes.

WRIGHT & WRIGHT vs. les mêmes.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 17,957, 18,020 et 18371.—En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, 19 juillet 1867, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans le District de la Nouvelle-Orléans, aux heures de vente prescrites par la loi, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit, savoir :

Le remorqueur BALTIC, tel qu'il se trouve aujourd'hui dans le bassin de radoub, près de la briqueterie Jourdan, au dessous de cette ville.

Saisi provisoirement dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

2 juin—25—8 11,18,28 juillet

NANCY JEANNE BARRETT & WM. S. BARRETT vs. WM. KREKELENBERG.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 18,054.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, 27 juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans le District de la Nouvelle-Orléans, aux heures de vente publique et adjudication de la propriété dont description suit, savoir :

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet ci-dessus mentionné, borné par les rues Peydras, Julie et Broad, désigné par le numéro Trois, d'après un croquis annexé à un acte de rapport de W. Nelson, notaire public de cette ville, en date du 5 mars 1866, portant vente par Cornelius C. Bryan à M. Legendre.

Le dit terrain mesure deux cent trente-sept pieds dans toutes ses parties, sur la rue Broad, deux cent quarante pieds cinq pouces de face à la rue Peydras, quatre-vingt-dix pieds de profondeur sur la ligne limitrophe des numéros Un et Deux du dit lot.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur Wm. Krekelenberg, en vertu d'un acte de Vente de Cornelius C. Bryan, suivant acte au rapport du dit notaire Wm. Nelson, en date du 5 mars 1866.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

25 juin—3, 11, 19, 27 juil

J. B. LIPPINCOTT & Co. vs. THOS. L. WHITE.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 16,766.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, 31 juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans le District de la Nouvelle-Orléans, aux heures de vente publique et adjudication de

Le quatre-vingt-dix-huitième arpent de terre et de fournitures de bureau, situé au No 82 rue du Camp, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire, déposé en mon bureau par Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

10juillet—22,25,29,31

HENRY LARQUIE, DANIEL MORIARTY, subrogé vs. JULES SERPE.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 16,938.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, 30 juillet 1867, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans le District de la Nouvelle-Orléans, aux heures de vente prescrites par la loi, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit, savoir :

Un lot de terre situé au faubourg Trémé, Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, ayant front sur la rue Bourbon, entre les rues Dauphine et Burgundy, et mesurant quarante pieds de front sur ladite rue Bourbon, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lesdites rues Dauphine et Burgundy, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur en vertu d'un acte de Vente de Jules Dupuy, notaire public, en date du 7 mai 1836.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

17juillet—17,26—août 3,9,17

Magasins en briques.

Numéros 149 et 151, rue Julie.

Succession d'Ann Eliza Heemer, Adelaide Clara Brown et al.—No

Sixième Cour de District judiciaire. — Paroisse de St. Tammany.

Dans l'affaire de la mineure Laura Louise Brown

No 7,890.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,

NICHOLAS J. HOEY, encanteur.

Bureau, Exchange Place, No 17.

SAMEDI, 27 juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, le lot de terre, avec constructions dessus, situé dans la Quatrième Section de la Nouvelle-Orléans, à 26 pieds 6 pouces de front sur la rue Carondelet, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

16juil—19,22,25

EVATE DE LA LOUISIANE—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que les présentes concernent, salut :

Attendu que Madame Mary Orth, veuve de Jacob Matz a assigné à une vente faite par G. de Ferriel, curateur à la succession de Jacob Matz, pour nullités dans la dite vente passée par devant A. Dondel, notaire, le 18 juin 1867, pour la dite vente conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte relatif aux successions et à la manière de procéder, approuvé le 15 mars 1855 ;

Et attendu que les dites notes et améliorations qui s'y trouvent ne sont ses droits, privilèges, servitudes et avantages y étant attachés ou appartenant ;

Que la propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Victor Benit, suivant acte au rapport de Leon J. Barnett, notaire public de cette ville, en date du 26 mars 1858.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

6 juillet—6,13,20—août 3

S. D. Schuyler vs. Rocha, Becker & Co., J. A. Da Rocha, J. G. Becker & Wm. H. Ames.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 21,613.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le Samedi 27 de juillet 1867, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans la susdite publique et adjudication de la propriété dont description suit, savoir :

Deux certains lots de terre, situés dans le Premier District de la Nouvelle Orléans, dans l'île bornés par les rues Nos 3 et 4, sur un plan dressé par W. T. Dumpeaux, en date du 4 février 1857, et déposé au bureau de H. S. Conne, notaire. Les dits terrains se touchent et mesurent chacun 25 pieds de front sur la rue Julien, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 78 pieds.

Les susdites bornes consistent en une maison basse en briques, divisée en deux magasins, avec une cuisine et galerie à la rue (double), couverts en tuiles, numéros 150, 152, rue Julie.

Conditions de vente—Les termes comptant, le reste à un crédit de 1 et 2 ans, en billets des souverains, portant intérêt à des taux propres ordre et endossés par eux ; privilèges en compte et portant intérêt à 8 par cent par an, depuis le jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par privilèges et hypothèque spéciale sur les susdits lots de terre ; également, les 5 p. 0/0, le montant d'avocat, en cas de poursuites pour contraindre le paiement des billets. Les conditions devront être souscrites pour acte de vente. Les acquéreurs devront assumer les paiements de toutes les taxes de cette année, 1867.

Aux frais de vente et les bâtisses devront aux frais des acquéreurs, par devant A. Reve Jr, notaire public.

20 juin—20,27,29 juillet

La Compagnie D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA LOUISIANE vs. ANTONIO SCOTTA.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 19 579.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, vingt-sept de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans le District de la Nouvelle-Orléans, aux heures de vente publique et adjudication de la propriété dont description suit, savoir :

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet ci-dessus mentionné, borné par les rues Peydras, Julie et Broad, désigné par le numéro Trois, d'après un croquis annexé à un acte de rapport de W. Nelson, notaire public de cette ville, en date du 5 mars 1866, portant vente par Cornelius C. Bryan à M. Legendre.

Le dit terrain mesure deux cent trente-sept pieds dans toutes ses parties, sur la rue Broad, deux cent quarante pieds cinq pouces de face à la rue Peydras, quatre-vingt-dix pieds de profondeur sur la ligne limitrophe des numéros Un et Deux du dit lot.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur Wm. Martin, en vertu d'un acte de Vente de Cornelius C. Bryan, suivant acte au rapport du dit notaire Wm. Nelson, en date du 5 mars 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

25 juin—3, 11, 19, 27 juil

J. B. LIPPINGOTT & Co. vs THOS. L. WHITE.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 16,766.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, 31 juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans le District de la Nouvelle-Orléans, aux heures de vente publique et adjudication de

Le quatre-vingt-dix-huitième arpent de terre et de fournitures de bureau, situé au No 82 rue du Camp, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire, déposé en mon bureau par Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

10juillet—22,25,29,31

HENRY LARQUIE, DANIEL MORIARTY, subrogé vs. JULES SERPE.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 16,938.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, 30 juillet 1867, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans le District de la Nouvelle-Orléans, aux heures de vente prescrites par la loi, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit, savoir :

Un lot de terre situé au faubourg Trémé, Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, ayant front sur la rue Bourbon, entre les rues Dauphine et Burgundy, et mesurant quarante pieds de front sur ladite rue Bourbon, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lesdites rues Dauphine et Burgundy, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur en vertu d'un acte de Vente de Jules Dupuy, notaire public, en date du 7 mai 1836.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

17juillet—17,26—août 3,9,17

Magasins en briques.

Numéros 149 et 151, rue Julie.

Succession d'Ann Eliza Heemer, Adelaide Clara Brown et al.—No

Sixième Cour de District judiciaire. — Paroisse de St. Tammany.

Dans l'affaire de la mineure Laura Louise Brown

No 7,890.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,

NICHOLAS J. HOEY, encanteur.

Bureau, Exchange Place, No 17.

SAMEDI, 27 juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, le lot de terre, avec constructions dessus, situé dans la Quatrième Section de la Nouvelle-Orléans, à 26 pieds 6 pouces de front sur la rue Carondelet, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

16juil—19,22,25

EVATE DE LA LOUISIANE—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que les présentes concernent, salut :

Attendu que Madame Mary Orth, veuve de Jacob Matz a assigné à une vente faite par G. de Ferriel, curateur à la succession de Jacob Matz, pour nullités dans la dite vente passée par devant A. Dondel, notaire, le 18 juin 1867, pour la dite vente conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte relatif aux successions et à la manière de procéder, approuvé le 15 mars 1855 ;

Et attendu que les dites notes et améliorations qui s'y trouvent ne sont ses droits, privilèges, servitudes et avantages y étant attachés ou appartenant ;

Que la propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Victor Benit, suivant acte au rapport de Leon J. Barnett, notaire public de cette ville, en date du 26 mars 1858.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

6 juillet—6,13,20—août 3

S. D. Schuyler vs. Rocha, Becker & Co., J. A. Da Rocha, J. G. Becker & Wm. H. Ames.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 21,613.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le Samedi 27 de juillet 1867, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans la susdite publique et adjudication de la propriété dont description suit, savoir :

Deux certains lots de terre, situés dans le Premier District de la Nouvelle Orléans, dans l'île bornés par les rues Nos 3 et 4, sur un plan dressé par W. T. Dumpeaux, en date du 4 février 1857, et déposé au bureau de H. S. Conne, notaire. Les dits terrains se touchent et mesurent chacun 25 pieds de front sur la rue Julien, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 78 pieds.

Les susdites bornes consistent en une maison basse en briques, divisée en deux magasins, avec une cuisine et galerie à la rue (double), couverts en tuiles, numéros 150, 152, rue Julie.

Conditions de vente—Les termes comptant, le reste à un crédit de 1 et 2 ans, en billets des souverains, portant intérêt à des taux propres ordre et endossés par eux ; privilèges en compte et portant intérêt à 8 par cent par an, depuis le jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par privilèges et hypothèque spéciale sur les susdits lots de terre ; également, les 5 p. 0/0, le montant d'avocat, en cas de poursuites pour contraindre le paiement des billets. Les conditions devront être souscrites pour acte de vente. Les acquéreurs devront assumer les paiements de toutes les taxes de cette année, 1867.

Aux frais de vente et les bâtisses devront aux frais des acquéreurs, par devant A. Reve Jr, notaire public.

20 juin—20,27,29 juillet

La Compagnie D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA LOUISIANE vs. ANTONIO SCOTTA.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 19 579.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, vingt-sept de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans le District de la Nouvelle-Orléans, aux heures de vente publique et adjudication de la propriété dont description suit, savoir :

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet ci-dessus mentionné, borné par les rues Peydras, Julie et Broad, désigné par le numéro Trois, d'après un croquis annexé à un acte de rapport de W. Nelson, notaire public de cette ville, en date du 5 mars 1866, portant vente par Cornelius C. Bryan à M. Legendre.

Le dit terrain mesure deux cent trente-sept pieds dans toutes ses parties, sur la rue Broad, deux cent quarante pieds cinq pouces de face à la rue Peydras, quatre-vingt-dix pieds de profondeur sur la ligne limitrophe des numéros Un et Deux du dit lot.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur Wm. Martin, en vertu d'un acte de Vente de Cornelius C. Bryan, suivant acte au rapport du dit notaire Wm. Nelson, en date du 5 mars 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

25 juin—3, 11, 19, 27 juil

J. B. LIPPINCOTT & Co. vs THOS. L. WHITE.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 16,766.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, 31 juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans le District de la Nouvelle-Orléans, aux heures de vente publique et adjudication de

Le quatre-vingt-dix-huitième arpent de terre et de fournitures de bureau, situé au No 82 rue du Camp, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire, déposé en mon bureau par Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

10juillet—22,25,29,31

HENRY LARQUIE, DANIEL MORIARTY, subrogé vs. JULES SERPE.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 16,938.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéder